

MASTER 2^{ÈME} ANNÉE

DROIT PUBLIC PARCOURS CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT ET URBANISME

en contrat d'apprentissage



NIVEAU DE DIPLÔME

BAC+5



LES PERSPECTIVES MÉTIERS

- Chargé d'opérations de construction (maîtrise d'ouvrage),
- Monteur d'opérations de logements sociaux,
- Chargé de gestion locative,
- Responsable de la politique locale de l'habitat ou de la politique de la ville,
- Chargé d'opérations d'aménagement,
- Juriste en droit immobilier,
- Collaborateur de cabinet d'expertise et de conseil auprès des collectivités territoriales.



OÙ EXERCER L'ACTIVITÉ ?

- Union sociale pour l'habitat,
- Organisme HLM,
- Direction départementale des territoires,
- Mairie,
- Communauté d'agglomération,
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL,
- Société mutuelle assurance bâtiment et travaux publics,
- Communauté de communes,
- Opérateur immobilier,
- Comité interprofessionnel du logement,
- Agence d'urbanisme et agence immobilière,
- Bureaux d'études,
- Cabinets conseils.



LES MISSIONS EN ENTREPRISE

(Liste de missions non exhaustive)

- Prendre en charge une opération immobilière.
- Participer à la mise en œuvre d'une stratégie foncière et immobilière.
- Négocier des marchés publics.
- Effectuer le montage technique, administratif et financier d'une opération immobilière.
- Réaliser des enquêtes auprès des bailleurs sociaux.
- Mettre en œuvre une gestion partagée des demandes de logement social.
- Suivre les politiques locales de l'habitat, la politique de la ville, les politiques sociales de l'habitat, l'urbanisme.
- Évaluer les opérations programmées d'amélioration de l'habitat, suivre le diagnostic et lancer une étude pré-opérationnelle.
- Informer les habitants sur les questions relatives à l'habitat.
- Effectuer une gestion locative : élaborer des contrats-types ou des contrats spécifiques, élaborer des fiches de procédure de gestion locative, négocier le renouvellement de baux commerciaux.
- Valoriser les données du parc privé, effectuer un état des lieux, une analyse du parc indigne et analyser un programme local de l'habitat.
- Animer le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.
- Analyser la sinistralité dommages-ouvrages, régler les dossiers sinistres amiables et contentieux relevant de la responsabilité décennale des constructeurs.
- Suivre le lancement du plan local d'urbanisme intercommunal.



LES ENSEIGNEMENTS À L'UNIVERSITÉ

- Droit de l'urbanisme,
- Droit de la construction,
- Principes, organisation générale et acteurs de la politique de l'habitat et missions des organismes HLM,
- Baux et Copropriété,
- Politique de la ville,
- Construction sociale,
- Location sociale,
- Politique en faveur des personnes et dispositifs de solidarité et de garantie,
- Économie de l'habitat et financement du logement social,
- Fiscalité immobilière,
- Gestion financière et fiscalité des organismes de logement social,
- Évaluation des biens et droit de l'expropriation,
- Conduite d'un projet professionnel (mémoire collectif).

● PROJET TUTORÉ

- Développement de travaux individuels ou en groupe, permettant l'application des acquis de la formation lors d'exercices réels sur une problématique concrète.

● MÉMOIRE / RAPPORT

- Réalisation d'une étude confiée par l'entreprise d'accueil (synthèse des résultats dans un mémoire/ un rapport et soutenance devant un jury).



LA DURÉE DE LA FORMATION

- 1 an



PRÉ-REQUIS DE LA FORMATION

- Être titulaire d'un master 1^{ère} année :
 - *mention droit public,*
 - *mention droit privé,*
 - *Administration économique et sociale,*
 - *Aménagement,*
 - *Géographie,*
 - *etc.*

OÙ SUIVRE cette formation ?



UNIVERSITÉ D'ORLÉANS
FACULTÉ DE DROIT D'ÉCONOMIE
ET DE GESTION
Rue de Blois - BP 26739
45067 ORLEANS Cedex 2